



SERVICE AUX LARYNGECTOMISÉS
et
PROGRAMME D'AIDE À LA COMMUNICATION
(SAL-PAC)

Guide de l'utilisateur

Ce document a été révisé par

**Les services d'orthophonie
du CHU de Québec-Université Laval et du CHUM**

Révision juillet 2026

Table des matières

1. DESCRIPTION.....	3
2. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES SALPAC.....	4
2.1. LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES SAL-PAC.....	4
2.2. INSCRIPTION AUX PROGRAMMES SAL-PAC.....	5
2.3. FERMETURE DE DOSSIER	5
2.4. LES RESPONSABILITÉS DE L'USAGER	5
2.5. COÛTS	6
2.6. MATÉRIEL OFFERT.....	6
2.7. ÉVALUATION DES BESOINS.....	7
2.8. DISTRIBUTION DU MATÉRIEL	7
2.8.1. Appareils de communication	7
2.8.2. Fournitures de communication et matériel de soins.....	8
2.9. SERVICES DE RÉÉDUCATION	9
3. ENTRETIEN DES AIDES À LA COMMUNICATION.....	9
COORDONNÉES DES CENTRES DE DISTRIBUTION SUPRARÉGIONAUX SAL-PAC.....	10
INFORMATIONS PERTINENTES.....	11

1. DESCRIPTION

Les chirurgies majeures de la sphère ORL peuvent entraîner des difficultés de communication importantes pour les patients*. C'est pourquoi le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a créé deux programmes dédiés à la distribution d'aides à la communication pour les personnes ayant subi ces types de chirurgie : le *Service aux laryngectomisés (SAL)* et le *Programme d'aide à la communication (PAC)*. Ces programmes offrent également certains services de réadaptation et de soutien, de même que du matériel de soins.

Ces programmes sont gérés par les services d'orthophonie de deux centres hospitaliers :

- le CHU de Québec-Université Laval (CHU de Québec) pour les patients qui demeurent dans l'est du Québec
- le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour les patients qui demeurent dans l'ouest du Québec

Le professionnel de la santé qui vous inscrira aux programmes SAL-PAC vous indiquera à quel centre hospitalier vous devrez vous adresser en fonction de votre lieu de résidence.

Les pages suivantes regroupent des explications pour vous et vos proches sur les programmes offerts. N'hésitez pas à poser des questions au professionnel de la santé qui vous inscrira aux programmes SAL-PAC. Vous pouvez aussi contacter les centres de distribution suprarégionaux dont les coordonnées apparaissent dans ce guide. À la fin de ce guide, vous serez invité à signer une déclaration d'engagement. Celle-ci vous permettra d'avoir accès aux services des programmes SAL-PAC.

Les modalités de ce guide sont applicables jusqu'à la publication d'une nouvelle version.

* À noter que le masculin a été utilisé tout au long du document pour alléger le texte.

2. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES PROGRAMMES SALPAC

2.1. LA CLIENTÈLE DES PROGRAMMES SAL-PAC

Le Service aux laryngectomisés (SAL) s'adresse aux personnes qui ont eu une laryngectomie totale.

Le Programme d'aide à la communication (PAC) s'adresse aux personnes qui ont des difficultés de parole (voix, articulation, résonance) en raison :

- d'un cancer de la sphère ORL
- d'une atteinte médicale majeure et persistante de la sphère ORL qui ne s'inscrit directement pas dans un contexte de trouble neurologique central, neurodégénératif ou pulmonaire.

Les programmes SAL-PAC sont ouverts exclusivement aux personnes couvertes par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). On entend par usager couvert, un usager détenant une carte d'assurance maladie valide.

Les programmes SAL-PAC sont offerts aussi, exclusivement, aux membres des Forces armées canadiennes ayant élu résidence dans la province de Québec et détenant une *carte d'identité des soins de santé des Forces canadiennes* valide avec matricule. Cette carte, communément appelée carte de la Croix-Bleue, sert uniquement au détenteur et n'assure pas la couverture des soins de santé pour les membres de leur famille et les personnes à la charge du militaire.

Les services des programmes SAL-PAC sont offerts aux usagers non-hospitalisés. Pour les usagers hébergés dans une installation d'hébergement de longue durée d'un établissement de santé et de services sociaux du Québec, certains services pourront toutefois être fournis.

Les programmes excluent la clientèle déjà couverte par tout autre programme :

- gouvernement provincial :
 - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
 - Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
 - Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
 - Programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM)
- gouvernement fédéral :
 - Anciens combattants Canada
 - Services aux Autochtones Canada
 - Service correctionnel du Canada

- tout autre programme destiné aux immigrants ou aux réfugiés

Le cas échéant, les intervenants des programmes SAL-PAC pourraient faire les démarches auprès de ces différents programmes pour favoriser le comblement des besoins d'un usager.

2.2. INSCRIPTION AUX PROGRAMMES SAL-PAC

Une personne doit obligatoirement être inscrite aux programmes SAL-PAC par un professionnel de la santé.

Pour procéder à votre inscription, le professionnel de la santé doit remplir un formulaire dans lequel il devra fournir différentes informations personnelles vous concernant et vous faire signer une déclaration d'engagement envers les programmes SAL-PAC .

2.3. FERMETURE DE DOSSIER

Pour le *Service aux laryngectomisés*, le dossier reste ouvert à vie.

Pour le *Programme d'aide à la communication*, le dossier est fermé lorsque votre condition médicale ne nécessite plus l'utilisation de matériel de soins, de fourniture ou d'appareil de communication. Cette fermeture vous sera notifiée par l'envoi d'une communication écrite.

2.4. LES RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

L'utilisateur des programmes SAL-PAC s'engage à :

- identifier au moins une personne-ressource dans son entourage et
 - l'aviser si un appareil de communication a été prêté
 - l'informer des responsabilités décrites sur ce document;
- aviser le centre de distribution suprarégional SAL-PAC de tout changement de coordonnées (adresse postale, téléphone, courriel);
- aviser le centre de distribution suprarégional SAL-PAC de tout changement de condition médicale pour laquelle il reçoit des services;
- appliquer le plan d'intervention établi en collaboration avec l'orthophoniste ou le médecin ORL;
- prendre connaissance des quantités permises de matériel et les respecter (voir tableau « *Liste de matériel et quantités permises* »);
- accepter qu'un appareil prêté ne soit pas toujours neuf;
- respecter les règles de sécurité concernant l'utilisation des différentes aides à la communication et du matériel de soins;
- utiliser le matériel convenablement et aux fins pour lesquelles il a été fourni;
- entretenir les aides à la communication prêtées ou données et suivre les consignes reçues à cet effet;
- conserver le matériel attribué et refuser de l'échanger, de le donner ou de le vendre;

- retourner l'appareil prêté au centre de distribution suprarégional s'il n'est plus utilisé ou si un autre mode de communication est privilégié;
- aviser le centre de distribution suprarégional s'il y a un bris sur l'appareil de communication. Advenant le bris de l'appareil ou de ses pièces, les remettre au centre de distribution;
- assumer les coûts de remplacement de l'appareil d'aide à la communication et de ses pièces en cas de vol, de perte ou de bris causé par une utilisation négligente ou abusive, un feu ou un acte de vandalisme;
- fournir au centre de distribution suprarégional une prescription médicale ou une recommandation de l'orthophoniste pour toute demande ou modification relative aux prothèses trachéo-œsophagiennes, aux canules souples et aux valves phonatoires.

Les centres de distribution suprarégionaux (CHU de Québec-UL ou CHUM) entreront directement en contact avec les usagers qui ne respectent pas leurs engagements afin de corriger la situation. Les gestionnaires des programmes se réservent le droit d'exclure un usager qui ne respecterait toujours pas ses engagements envers les programmes SAL-PAC à la suite de cette démarche. Dans ce cas, l'utilisateur recevra une lettre lui expliquant les raisons qui ont motivé son exclusion.

2.5. Coûts

L'ensemble des appareils de communication et des fournitures attribués par les programmes SAL-PAC est gratuit en fonction des quantités maximales prévues.

Si un appareil prêté est défectueux, celui-ci sera réparé ou remplacé aux frais des programmes, à moins qu'il n'ait été volé, perdu ou abîmé par une utilisation négligente ou abusive ou à la suite d'un feu ou d'un acte de vandalisme. Les programmes SAL-PAC se réservent donc le droit de remplacer ou non l'appareil endommagé. Il est suggéré d'aviser votre compagnie d'assurance qu'un appareil de communication vous a été prêté. Il est souhaitable que vous informiez aussi vos proches de ce prêt.

2.6. MATÉRIEL OFFERT

Les programmes SAL-PAC divisent le matériel en deux catégories :

- matériel prêté : appareil de communication, sauf les électrolarynx
- matériel donné : électrolarynx, fournitures de communication et matériel de soins

Chaque usager a le droit d'avoir un seul appareil de communication prêté. Advenant, un besoin pour un second prêt appareil de communication, l'utilisateur doit en discuter avec son orthophoniste. Les électrolarynx, les fournitures et le matériel de soins sont distribués selon les règles et quantités permises.

Les fournitures de communication et le matériel de soins sont attribués selon vos besoins, conformément au plan d'intervention établi avec votre professionnel, et dans le respect des

quantités maximales prévues par les programmes SAL-PAC. Votre professionnel veille à ce que les fournitures demandées soient adaptées à votre situation clinique.

Si vos besoins requièrent des quantités supérieures à celles prévues par les programmes SAL-PAC, malgré le respect de votre engagement envers ceux-ci, une évaluation clinique pourrait être nécessaire. En l'absence d'une justification clinique permettant d'autoriser des quantités additionnelles, les programmes pourraient limiter les fournitures gratuites au maximum prévu. Toutes fournitures excédentaires non couvertes par les programmes seraient alors à votre charge.

2.7. ÉVALUATION DES BESOINS

Selon le type de matériel requis, différents intervenants peuvent adresser une demande initiale aux programmes SAL-PAC :

- Appareils de communication : orthophoniste uniquement
- Fournitures de communication : orthophoniste ou médecin spécialiste ORL
- Matériel de soins : orthophoniste, médecin spécialiste ORL, infirmière ou inhalothérapeute

Un usager pourra par la suite procéder au renouvellement du matériel.

Il est à noter qu'aucun usager ne peut faire une demande initiale lui-même ni modifier celle-ci.

Certaines demandes particulières faites aux programmes SAL-PAC sont étudiées par le comité provincial de gestion des exceptions du SAL-PAC. Le comité transmet ensuite sa décision au professionnel de la santé qui a effectué la demande. Celui-ci vous communiquera la réponse.

2.8. DISTRIBUTION DU MATÉRIEL

2.8.1. Électrolarynx

Les électrolarynx sont des aides à la communication destinées à une seule personne. Ils sont donnés en cas de perte de la voix à la suite d'une laryngectomie totale ou d'une trachéotomie lorsqu'aucun autre moyen de communication orale n'est envisageable dans les quatre mois suivant l'intervention. L'orthophoniste pourra déterminer avec vous si vous êtes admissibles à recevoir un électrolarynx.

Pour les personnes qui recevront un électrolarynx, le quota est d'un (1) appareil par cinq (5) ans. Les électrolarynx qui deviennent non fonctionnels pendant cette période seront remplacés ou réparés.

Un appareil non fonctionnel est un appareil qui ne permet pas de communiquer oralement pendant une journée complète. Les changements de son ou de tonalité

de l'appareil ne sont pas considérés comme un bris nécessitant un changement de celui-ci.

En cas de bris de l'électrolarynx, celui-ci doit obligatoirement être envoyé au centre de distribution suprarégional (CHU de Québec ou CHUM). Aucun appareil ne sera prêté pendant la période où l'appareil sera réparé ou remplacé.

Les appareils défectueux en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation négligente ne seront pas remplacés. Les signes de négligence ont été établis comme la présence de fissures, bris, traces d'impact ou de manipulations incorrectes (ex. : vis mal fixée), de pièces manquantes, d'altérations non autorisées (ex. : ouverture de l'appareil ou modification interne), d'une présence de saletés incrustées ou d'infiltrations de liquide ou de dépôts incompatibles avec un usage standard (ex. : rouille causée par une exposition prolongée à l'eau).

En cas de perte ou de vol de l'électrolarynx, chaque usager aura droit à un remplacement à vie.

2.8.2. Autres appareils de communication

Votre aide à la communication est directement envoyée au professionnel qui en a fait la demande pour vous. Ce professionnel vous la remettra et vous enseignera comment l'utiliser. Par contre, des envois peuvent se faire directement par la poste à votre domicile (exemple : bris d'appareil). Les centres de distribution suprarégionaux sont en tout temps propriétaires des appareils de communication, à l'exception des électrolarynx. Quand les centres de distribution récupèrent les appareils, ils les réparent au besoin et les nettoient selon les normes afin de pouvoir les redistribuer à d'autres usagers. Si vous devez changer de type d'appareil, une nouvelle évaluation professionnelle sera nécessaire.

Si vous devez retourner votre appareil, nous vous conseillons de l'apporter ou de l'envoyer directement au centre de distribution suprarégional. Si vous retournez un appareil au centre de distribution suprarégional par la poste, les frais postaux ne seront pas pris en charge par les programmes SAL-PAC. Vous devrez les assumer. Le formulaire *Retour d'un appareil de communication* vous sera remis en mains propres ou par la poste.

Si vous remettez votre appareil à un intermédiaire (exemple : orthophoniste) pour qu'il l'envoie au centre de distribution suprarégional pour vous, demandez-lui de compléter le formulaire *Retour d'un appareil de communication* et conservez-en un exemplaire en preuve.

2.8.3. Fournitures de communication et matériel de soins

La distribution de fournitures et de matériel se fait à la demande de l'utilisateur ou d'un professionnel de la santé, et ce, une fois par un mois ou deux mois, par la poste à votre domicile ou directement aux centres de distribution suprarégionaux. Votre

demande doit tenir compte de toutes les fournitures et du matériel dont vous aurez besoin pour la période couverte par la demande.

2.9. SERVICES DE RÉÉDUCATION

Les programmes SAL-PAC privilégient que les usagers soient suivis en réadaptation dans l'établissement où a eu lieu la chirurgie. S'il y a une impossibilité pour votre établissement de vous offrir ce service, les programmes SAL-PAC vous dirigeront vers un autre établissement dans lequel le service est offert.

3. ENTRETIEN DES AIDES À LA COMMUNICATION

Un entretien régulier est nécessaire au bon fonctionnement des aides à la communication. Assurez-vous de respecter les consignes inscrites sur la fiche d'entretien qui vous a été remise par votre professionnel.

COORDONNÉES DES CENTRES DE DISTRIBUTION SUPRARÉGIONAUX SAL-PAC



POUR L'EST DU QUÉBEC

CHU de Québec-Université Laval - L'Hôtel-Dieu de Québec
Service aux laryngectomisés, Programme d'aide à la communication
11, côte du Palais, porte 1565
Québec (Québec) G1R 2J6
Téléphone : 418 691-5095
Télécopieur : 418 691-5377
Courriel : programmesalpac@chudequebec.ca



POUR L'OUEST DU QUÉBEC

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Pavillon C, 9e étage
1000, rue Saint-Denis, porte C.09.7221
Montréal (Québec) H2X 3J4
Téléphone : 514 890-8000, poste 25585
Télécopieur : 514 412-7008
Courriel : sal-pac.chum@ssss.gouv.qc.ca

Vous pouvez communiquer avec les centres de distribution les jours ouvrables pendant les heures habituelles de clinique.

INFORMATIONS PERTINENTES

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LARYNGECTOMISÉS

Cette association a pour but d'établir des liens entre les membres et leur territoire. Pour ce faire, l'Association organise des activités incitant les membres et leurs proches à se réunir périodiquement. Il s'agit donc d'un endroit idéal pour recevoir de l'information, obtenir du soutien et se procurer certaines fournitures tout en permettant à la personne laryngectomisée d'exercer « sa nouvelle voix ». De plus, des bénévoles de cette association participent activement à la réadaptation des nouveaux opérés par des visites avant et après la chirurgie.

Coordonnées :

5151, boul. de l'Assomption
Montréal (Québec) H1T 4A9
514 259-5113
1 844 285-2335 (sans frais) Site web : <http://fqlar.qc.ca>
Courriel : fqlar@fqlar.qc.ca

DOCUMENTS D'INFORMATION

« Nouvelle voix... Nouvelle vie, guide à l'intention des laryngectomisés »

<https://www.chumontreal.qc.ca/repertoire/service-aux-laryngectomises-programme-daide-communication-sal-pac/guides-formulaires>

INFORMATION SUR LES PROGRAMMES SAL-PAC DISPONIBLES SUR LES SITES WEB SUIVANTS :

CHU de Québec-Université Laval :
<https://www.chudequebec.ca/patient/maladies,-soins-et-services/m-informer-sur-les-soins-et-services/programme-d-aide-a-la-communication-service-aux.aspx>

CHUM :
<https://www.chumontreal.qc.ca/repertoire/service-aux-laryngectomises-programme-daide-communication-sal-pal>

Annexe 1

Formulaires de commande

FORMULAIRE DE COMMANDE
MATÉRIEL DE SOINS POUR LARYNGECTOMISÉS
CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

Les commandes sont expédiées une fois par mois ou deux mois seulement. Il n'y a aucun renouvellement systématique des commandes. Pour tout renouvellement de commande, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner par la poste, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes:

Service aux laryngectomisés, Programme d'aide à la communication (SAL-PAC)
CHU de Québec-Université Laval
L'Hôtel-Dieu de Québec
11, Côte du Palais, porte 1565
Québec QC G1R 2J6

Téléphone : 418 691-5095
Télécopieur : 418 691-5377
Courriel : programmesalpac@chudequebec.ca

Veuillez noter qu'il y a un délai de livraison et qu'aucune commande ne sera traitée en urgence.

Demande faite pour : 1 mois ☐ 2 mois ☐

MATÉRIEL	QUANTITÉ MAXIMALE PAR COMMANDE	QUANTITÉ*
Ruban à canule pour trachéotomie	1 rouleau de 50 m pour 1 mois 1 rouleau de 100 m pour 2 mois	
Tiges montées non stériles 15,2 cm	3 sacs de 100 unités pour 1 mois 6 sacs de 100 unités pour 2 mois	
Petites brosses trachéales 6"	4 pour 1 mois 8 pour 2 mois	
Solution saline NACL 0,9%, 5 ml	1 boîte de 100 unités pour 1 mois 2 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
Filtre en coton ou en mousse	Maximum de 4 pour 1 mois ou de 8 pour 2 mois tous types confondus (coton et mousse)	Filtre en coton : Filtre en mousse :
Carré de mousse autocollant (Laryngofoam)	1 paquet de 30 unités par mois 2 paquets de 30 unités pour 2 mois	
Compresse de gaze non stériles 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 100 unités pour 1 mois 4 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
POUR PORTEUR DE PROTHESE TRACHEO-CESOPHAGIENNE		
Pipette	1 pour 2 mois	
Brosse	1 pour 1 mois 2 pour 2 mois	
Diachylon en tissu hypoallergénique 1,25 cm ☐ OU 2,5 cm ☐	1 rouleau pour 1 mois 2 rouleaux pour 2 mois	

* Assurez-vous que la quantité demandée corresponde à la période couverte par la commande que vous avez cochée ci-dessus.

Autres demandes : _____

Les programmes SAL-PAC se réservent le droit de limiter les quantités.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Si vous nous indiquez un changement d'adresse, s'agit-il d'un changement permanent?

OUI ☐ NON ☐



SERVICE AUX LARYNGECTOMISÉS,
PROGRAMME D'AIDE À LA COMMUNICATION

FORMULAIRE DE COMMANDE
MATÉRIEL DE SOINS POUR TRACHÉOTOMISÉS
CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

Les commandes sont expédiées une fois par mois seulement. Il n'y a aucun renouvellement systématique des commandes. Pour tout renouvellement de commande, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner par la poste, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes:

Service aux laryngectomisés, Programme
d'aide à la communication (SAL-PAC)
CHU de Québec-Université Laval
L'Hôtel-Dieu de Québec
11, Côte du Palais, porte 1565
Québec QC G1R 2J6

Téléphone : 418 691-5095
Télécopieur: 418 691-5377
Courriel : programmesalpac@chudequebec.ca

**Veuillez noter qu'il y a un délai de livraison
et qu'aucune commande ne sera traitée en
urgence.**

Demande faite pour : 1 mois ☐ 2 mois ☐

MATÉRIEL	QUANTITÉ MAXIMALE PERMISE	QUANTITÉ*
Ruban à canule pour trachéotomie (100 m)	1 rouleau de 50 m pour 1 mois 1 rouleau de 100 m pour 2 mois	
Tiges montées non stériles 15,2 cm	3 sacs de 100 unités pour 1 mois 6 sacs de 100 unités pour 2 mois	
Petites brosses trachéales 6"	4 pour 1 mois 8 pour 2 mois	
Solution saline NACL 0,9%, 5 ml	1 boîte de 100 unités pour 1 mois 2 boîtes de 200 unités pour 2 mois	
Compresse à drain 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 50 unités pour 1 mois 4 boîtes de 50 unités pour 2 mois	
Compresse de gaze non stériles 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 100 unités pour 1 mois 4 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
Filtre en coton ou en mousse	Maximum de 4 pour 1 mois ou de 8 pour 2 mois tous types confondus (coton et mousse)	Filtre en coton : Filtre en mousse :

* Assurez-vous que la quantité demandée corresponde à la période couverte par la commande que vous avez cochée ci-dessus.

Autres demandes :

Les programmes SAL-PAC se réservent le droit de limiter les quantités.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE: _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Si vous nous indiquez un changement d'adresse, s'agit-il d'un changement permanent?

OUI ☐ NON ☐



SERVICE AUX LARYNGECTOMISÉS,
PROGRAMME D'AIDE À LA COMMUNICATION

FORMULAIRE DE COMMANDE
MATÉRIEL DE SOINS POUR LARYNGECTOMISÉS
CHUM

Les commandes sont expédiées une fois par mois ou deux mois seulement. Il n'y a aucun renouvellement systématique des commandes. Pour tout renouvellement de commande, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner par la poste, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes:

Service aux laryngectomisés, Programme d'aide à la communication (SAL-PAC)
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Pavillon C, 9e étage
1000, rue Saint-Denis, porte C.09.7221
Montréal (Québec) H2X 3J4

Téléphone : 514 890-8000, poste 25585
Télécopieur: 514 412-7899
Courriel : sal-pac.chum@ssss.gouv.qc.ca

**Veuillez noter qu'il y a un délai de livraison
et qu'aucune commande ne sera traitée en
urgence.**

Demande faite pour : 1 mois ☐ 2 mois ☐

MATÉRIEL	QUANTITÉ MAXIMALE PAR COMMANDE	QUANTITÉ*
Ruban à canule pour trachéotomie	1 rouleau de 50 m pour 1 mois 1 rouleau de 100 m pour 2 mois	
Tiges montées non stériles 15,2 cm	3 sacs de 100 unités pour 1 mois 6 sacs de 100 unités pour 2 mois	
Petites brosses trachéales 6"	4 pour 1 mois 8 pour 2 mois	
Solution saline NACL 0,9%, 5 ml	1 boîte de 100 unités pour 1 mois 2 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
Filtre en coton ou en mousse	Maximum de 4 pour 1 mois ou de 8 pour 2 mois tous types confondus (coton et mousse)	Filtre en coton : Filtre en mousse :
Carré de mousse autocollant (Laryngofoam)	1 paquet de 30 unités par mois 2 paquets de 30 unités pour 2 mois	
Compresse de gaze non stériles 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 100 unités pour 1 mois 4 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
POUR PORTEUR DE PROTHESE TRACHEO-CESOPHAGIENNE		
Pipette	1 pour 2 mois	
Brosse	1 pour 1 mois 2 pour 2 mois	
Diachylon en tissu hypoallergénique 1,25 cm ☐ OU 2,5 cm ☐	1 rouleau pour 1 mois 2 rouleaux pour 2 mois	

* Assurez-vous que la quantité demandée corresponde à la période couverte par la commande que vous avez cochée ci-dessus.

Autres demandes :

Les programmes SAL-PAC se réservent le droit de limiter les quantités.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Si vous nous indiquez un changement d'adresse, s'agit-il d'un changement permanent?

OUI ☐ NON ☐



SERVICE AUX LARYNGECTOMISÉS,
PROGRAMME D'AIDE À LA COMMUNICATION

FORMULAIRE DE COMMANDE
MATÉRIEL DE SOINS POUR TRACHÉOTOMISÉS
CHUM

Les commandes sont expédiées une fois par mois seulement. Il n'y a aucun renouvellement systématique des commandes. Pour tout renouvellement de commande, veuillez remplir ce formulaire et nous le retourner par la poste, courriel ou télécopieur aux coordonnées suivantes:

Service aux laryngectomisés, Programme d'aide à la communication (SAL-PAC)
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Pavillon C, 9e étage
1000, rue Saint-Denis, porte C.09.7221
Montréal (Québec) H2X 3J4

Téléphone : 514 890-8000, poste 25585
Télécopieur: 514 412-7899
Courriel : sal-pac.chum@ssss.gouv.qc.ca

***Veuillez noter qu'il y a un délai de livraison
et qu'aucune commande ne sera traitée en
urgence.***

Demande faite pour : 1 mois ☐ 2 mois ☐

MATÉRIEL	QUANTITÉ MAXIMALE PERMISE	QUANTITÉ*
Ruban à canule pour trachéotomie (100 m)	1 rouleau de 50 m pour 1 mois 1 rouleau de 100 m pour 2 mois	
Tiges montées non stériles 15,2 cm	3 sacs de 100 unités pour 1 mois 6 sacs de 100 unités pour 2 mois	
Petites brosses trachéales 6"	4 pour 1 mois 8 pour 2 mois	
Solution saline NACL 0,9%, 5 ml	1 boîte de 100 unités pour 1 mois 2 boîtes de 200 unités pour 2 mois	
Compresse à drain 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 50 unités pour 1 mois 4 boîtes de 50 unités pour 2 mois	
Compresse de gaze non stériles 10 cm x 10 cm	2 boîtes de 100 unités pour 1 mois 4 boîtes de 100 unités pour 2 mois	
Filtre en coton ou en mousse	Maximum de 4 pour 1 mois ou de 8 pour 2 mois tous types confondus (coton et mousse)	Filtre en coton :
		Filtre en mousse :

* Assurez-vous que la quantité demandée corresponde à la période couverte par la commande que vous avez cochée ci-dessus.

Autres demandes :

Les programmes SAL-PAC se réservent le droit de limiter les quantités.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE: _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Si vous nous indiquez un changement d'adresse, s'agit-il d'un changement permanent? OUI ☐ NON ☐

ANNEXE 2 - LISTE DE MATÉRIEL ET QUANTITÉS PERMISES

Les marques sont inscrites à titre indicatif seulement et ne sont pas limitatives. De plus, cette liste peut être modifiable sans préavis.

Appareils de communication	Quantités permises
Amplificateurs de voix et accessoires	
Amplificateur de voix	1 par 5 ans ou selon la durée de vie du manufacturier
Microphone pour amplificateur de voix	1 par 5 ans
Embout en mousse pour micro	2 par année
Sac de transport en tissus pour amplificateur	1 par 5 ans
Appareils téléphoniques	
Téléphone avec amplificateur de voix	1 par 10 ans ou selon la durée de vie du manufacturier
Appareil télécriteur	1 par 10 ans ou selon la durée de vie du manufacturier
Larynx artificiel	
Larynx artificiel	1 par 5 ans
Tube souple ou rigide pour larynx artificiel	30 par année
Piles Servox (pour modèles XL et Inton)	2 par an

Fournitures de communication	Quantités permises
Prothèses trachéo-œsophagiennes standards	
Prothèse à changement autonome (Blom-Singer Duckbill ou Blom-Singer Low pressure ou Provox NID)	8 par année
Prothèses trachéo-œsophagiennes à port prolongé	
Prothèse à port prolongé (Blom-Singer Indwelling de tous types ou Provox Vega)	6 par année
Prothèse trachéo-œsophagienne de type «occluser»	
Prothèse fermée (TEP occluser)	4 par année
Accessoires pour prothèse trachéo-œsophagienne	
Cathéter	6 par année
Dilatateur	1 par année
Capsule d'insertion de prothèse trachéo-œsophagienne	90 capsules par année
Bouchon pour prothèse trachéo-œsophagienne (Plug insert)	3 par année
Rondelle en silicone (Provox XtraFlange)	8 par année
Valves mains libres et accessoires	
Valve mains libres Provox FlexiVoice	2 par année
Arche pour valve mains libres Provox FlexiVoice	1 par année
Support de valve rigide	2 par année
Disque de mousse ou disque minces pour support rigide	12 boîtes par année
Support de valve souple adhésif (Housing)	12 boîtes par année

Tampon protecteur cutané (Skin prep)	8 boîtes de 50 unités par année (max 1/jour)
Tampon avec adhésif (Skin TAC)	8 boîtes de 50 unités par année (max 1/jour)
Bouteille de colle	12 par année
Tampon avec dissolvant (Remove)	8 boîtes de 50 unités par année
Valves phonatoires	
Valve phonatoire pour trachéotomisé TRACOE <u>ou</u> Portex <u>ou</u> Shiley	6 à 18 par année selon le modèle
Canules souples, boutons de stoma et accessoires pour porteur de prothèse trachéo-œsophagienne	
Bouton de stoma ou canule souple Inhealth laryngectomy tube <u>ou</u> Provox Lary Button <u>ou</u> Provox Lary tube (standard <u>ou</u> fenestré <u>ou</u> avec anneau) <u>ou</u> Bentec T Vent <u>ou</u> Bivona T Vent	3 par année
Bande de rétention pour bouton de stoma ou canule souple	12 par année

Matériel de soins	Quantités permises
Filtre en coton avec cordon pour laryngectomisé	48 par année tous types confondus
Filtre en mousse avec cordon pour laryngectomisé	
Ruban à canule pour trachéotomie (rouleaux de 50 ou 100m)	6 rouleaux de 100m ou 12 rouleaux de 50m par année
Tige montée non stérile 15,2 cm	36 sacs de 100 unités par année
Petite brosse pour canule trachéale 6''	48 brosses par année
Solution saline NaCl 0.9%, 5 ml	12 boîtes de 100 par année
Compresse de gaze non stérile 10 cm x 10 cm	200 unités par mois
Compresse de gaze à drain	100 unités par mois
Diachylon en tissu hypoallergénique 1.25 cm	12 rouleaux par année tous types confondus
Diachylon en tissu hypoallergénique 2.5 cm	
Carré de mousse autocollante (Kapitex laryngofoam)	12 paquets de 30 unités par année
Pipette pour nettoyer la prothèse trachéo-œsophagienne	6 par année
Brosse pour nettoyer la prothèse trachéo-œsophagienne	12 par année

Appareils et fournitures nécessitant une demande d'exception	Quantités permises
Appareil de synthèse vocale dédié	1 par 10 ans ou selon la durée de vie du manufacturier
Tablette électronique ou ordinateur avec synthèse vocale	1 par 10 ans
Sac ou étui pour appareil de synthèse vocale	1 par 5 ans
Support de canule souple avec crochets (LaryClips)	12 boîtes par année
Support pour valve mains-libres avec anneau métallique (Provox FreeHands Support)	6 par année
Adhésif pour support pour valve mains-libres (Provox FreeHands Support Adhesive)	12 boîtes par année